



**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 138 (2021-2026)
de Mme et M. Samuel Jordan (PS) et Sophie Delaloye (PS)
demandant d'étudier la possibilité de proposer à la population de la ville
et de l'agglomération la gratuité des transports publics quatre samedis par année**

En séance du 10 juin 2024, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 138 de Mme et M. S. Jordan et S. Delaloye lui demandant d'étudier la possibilité de proposer à la population de la ville et de l'agglomération la gratuité des transports publics quatre samedis par année.

Résumé du postulat

L'agglomération de Fribourg compte environ 90'000 habitants. Cela représente un bassin de population important pour profiter des nombreuses offres touristiques, commerciales et culturelles que proposent conjointement la Ville de Fribourg et l'Agglo. Le samedi est un jour important pour les échanges en tous genres. Cette journée est - pour la majorité des gens - la plus appropriée de la semaine pour se détendre: boire un café sur une terrasse avec des amis, manger au restaurant en famille, découvrir les nombreux endroits requalifiés de la ville (le Bourg par exemple), profiter d'une activité culturelle ou touristique, faire ses emplettes ou encore du lèche-vitrine.

Eu égard à ce qui précède, ce postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir - quatre samedis par année - la gratuité des transports publics (bus et train) sur l'ensemble des zones 10 et 11. Cette offre serait destinée aux habitant·e·s de Fribourg et des communes limitrophes, comme Villars-sur-Glâne, Belfaux, Matran ou Grangeneuve, ainsi qu'aux touristes de passage.

Pour rappel, cette gratuité a déjà été mise en œuvre par Fribourg et l'Agglo - avec un grand succès populaire à la clé - lors de la fête de la Saint-Nicolas 2023. Dans une réponse à une question de Gérald Collaud du 12 décembre 2023, le Conseil communal a chiffré les coûts de cette opération à CHF 14'524.- pour la Ville de Fribourg et CHF 24'676.- pour l'Agglo. Comme l'expérience de la Saint-Nicolas est amenée - on l'espère - à se répéter, il s'agirait d'étoffer cette offre en rajoutant trois samedis de transports gratuits par année pour arriver au but visé par ce postulat. Cela correspondrait à un samedi d'accès libre aux transports publics par trimestre. Le choix des jours pourrait se calquer sur la tenue d'événements importants (comme par exemple le Carnaval, le Festival des Georges, les RFI, etc.). En termes de développement de l'usage des transports publics, cette offre serait complémentaire au projet-pilote de gratuité des transports publics offerte aux clients des établissements hôteliers de la ville de Fribourg.

Dans les faits, la demande formulée dans ce postulat aurait plusieurs effets avantageux:

1. Encourager et pérenniser l'utilisation des transports publics au sein de la ville de Fribourg et de l'agglomération à la ville de Fribourg;
2. Promouvoir l'activité touristique, commerciale et culturelle en ville de Fribourg et dans l'agglomération;
3. Stimuler le vivre ensemble dans le Grand Fribourg.

En résumé, le présent postulat demande au Conseil communal d'examiner la possibilité de proposer à la population de la ville et de l'agglomération la gratuité des transports publics lors de quatre samedis par année et cela en entamant des négociations avec l'Agglo selon un modèle similaire appliqué à celui de l'offre de la Saint-Nicolas.

Réponse du Conseil communal

La promotion de la mobilité douce et l'encouragement du recours aux transports en commun représentent des enjeux essentiels pour le Conseil communal, comme en témoignent notamment le programme de législature ou l'action de gratuité des transports publics en zones 10 et 11 proposée à l'occasion de la Saint-Nicolas depuis plusieurs années, ainsi que le relèvent les postulants. Ces enjeux concernent également d'autres collectivités comme l'Agglomération de Fribourg, qui a récemment traité un postulat visant le même objectif (favoriser l'accessibilité des transports publics le samedi).

La réflexion d'étendre ce type de mesure à l'occasion d'autres manifestations est déjà à l'étude au sein des Services et secteurs concernés dans l'administration communale (Administration générale, Police et mobilité, Développement économique). Toutefois, compte tenu des importants montants engagés dans ces opérations, il est important d'évaluer toutes les possibilités qui peuvent participer à atteindre l'objectif partagé de renforcement de la mobilité douce sur le territoire communal certains jours de l'année. Ainsi, au moins trois modèles sont envisageables pour la mise en œuvre de ce type de mesures, à savoir:

1. Une gratuité totale des zones 10 et 11 (modèle Saint-Nicolas).
2. Une offre de type "billet intégré", qui implique que les voyageurs disposent d'un billet ou d'un signe distinctif, un badge par exemple (modèle billet Gottéron).
3. Une offre numérique, via le web ou une application (par exemple Fairtiq), qui implique que les voyageurs fassent la démarche numérique (via un code promotionnel par exemple) pour bénéficier d'un titre de transport gratuit.

Chacune de ces options présente ses propres avantages et inconvénients, mais également des coûts potentiels extrêmement variables. A noter que si le modèle "gratuité totale" existe pour la Saint-Nicolas, l'offre de "billets intégrés" existe également déjà pour plusieurs manifestations. Par ailleurs, la spécificité de chaque manifestation impose une réflexion propre: où se déroule la manifestation (centre ou périphérie?), combien de public et d'où provient-il (régional, intercantonal?), sur quelle durée (un jour, une semaine?). Ce type de question peut, par exemple, amener à privilégier un modèle "gratuité totale" pour des manifestations qui répondent à minima aux deux critères suivants:

1. Une manifestation de grande ampleur (plusieurs milliers de personnes).
2. Une manifestation multi-sites et/ou excentrée.

Quant aux offres de type "billet intégré", qui sont directement dédiées au public d'un événement, il peut paraître plus pertinent d'avoir un rôle d'incitation des organisateurs et d'évaluer si cela doit passer par un soutien financier. Certaines offres existant déjà, il est essentiel de ne pas proposer une mesure qui les recouvre mais bien de s'inscrire en complément, en incitant à un élargissement de cette offre tout en veillant à une certaine équité entre les acteurs concernés.

Enfin, l'impact financier constitue un paramètre non négligeable: proposer une action de gratuité des transports publics sur quatre journées-types représenterait un investissement d'environ CHF 88'000.- rien que pour la zone 10. A noter qu'une gratuité de quatre samedis en décembre avait été étudiée mais abandonnée tant pour des raisons commerciales (pas d'intérêt des commerçants lors des journées les plus importantes de l'année) ou pour des journées en lien avec des manifestations majeures en ville de Fribourg, abandonnée pour des raisons financières.

L'ensemble de ces réflexions étant directement liées au processus d'adoption du budget communal, le travail se poursuit à l'interne des Services afin de proposer les mesures les plus adaptées et d'allier l'efficacité à l'impact budgétaire qui en découle. Suivant l'avancement des discussions, des propositions pourraient être présentées au plus tôt au budget 2027.

Le postulat n° 138 est ainsi liquidé.